

36 rue du Docteur-Schmitt
F-21850 SAINT-APOLLINAIRE
Tél. +33 (0)3 80 77 67 00
voyage.aprr.fr

Monsieur Pierre-François BOUGUET,
Maire de BRIARE
Place Charles de Gaulle
45250 Briare

Nemours, 2 avril 2025

Références : DR Paris District du GATINAIS/foncier /SC/id
Objet : A77 – commune de BRIARE – Parcelle AZ 252

Monsieur Le Maire,

Comme vu avec Mme NIANG, votre adjointe en charge de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, je vous adresse, par courrier, notre proposition afin que vous puissiez la présenter lors de votre prochain conseil municipal.

APRR possède une parcelle riveraine à des parcelles communales : il s'agit de la parcelle AZ252 d'une contenance de 1404 m² et située au lieudit « Terre du Camp ».

Cette parcelle s'avérant inutile à l'exploitation autoroutière, nous souhaiterions céder ce tènement à la commune à l'euro symbolique.

A toute fins utiles, je vous joins une vue de la parcelle afin de pouvoir présenter notre proposition à vos conseillers et je vous remercie de nous faire connaître la décision qui aura été prise à l'issue du conseil municipal.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sincères salutations.

Stéphanie COLLAUDIN,
Cheffe de département foncier

Plan de Situation

